
MIGRATIONS - FAMILLE - VIEILLISSEMENT

DANS LES DEPARTEMENTS ET REGIONS D'OUTRE-MER

Enquête 2020-2021

Notice sur l'échantillonnage



SOMMAIRE

1. Méthodologie	3
1.1. Champ de l'enquête	3
1.2. Champ géographique	3
1.3. Une collecte par vagues	4
1.4. Base de tirage	4
1.5. Calcul des allocations et méthode de tirage	6
Guadeloupe, Martinique et La Réunion	6
Une méthode légèrement différente pour la Guyane	7
1.6. Méthodologie du calcul des poids.....	8
2. Allocations et tirages	9
2.1. Vague 1	9
Répartition des poids initiaux - Vague 1.....	9
Répartition des poids finaux - Vague 1.....	10
2.2. Vagues 2 et 3	10
Révision des allocations pour les vagues 2, 3 et 4.....	10
Répartition des poids de sondage pour la vague 2	13
Répartition des poids de sondage pour la vague 3	13
2.3. Vague 4.....	13
Allocations par SAE pour la Guyane en vague 4.....	14
Répartition des poids de sondage de la vague 4.....	14

1. METHODOLOGIE

1.1. Champ de l'enquête

Il s'agit d'une enquête effectuée en « **population générale** » vivant en **ménage ordinaire**. Le tirage est réalisé parmi l'ensemble des résidences principales de la base de tirage.

Nous excluons les logements occupés exclusivement par des hommes et des femmes de plus de 79 ans au 1^{er} janvier 2022 ou âgés de moins de 18 ans révolus au 1^{er} juillet 2021. Les populations vivant en communauté (établissements hospitaliers, scolaires, communautés religieuses...) sont également exclues de la base.

1.2. Champ géographique

L'enquête se déroule **en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane et à La Réunion**. La vague 4 n'a lieu qu'en Guyane.

Deux éléments sont à considérer sur les questions de champ géographique :

- D'une part, en Guadeloupe, à La Réunion et en Guyane, **les enquêtes ménages ne sont pas réalisées dans toutes les communes.**
- D'autre part, en Guyane et à La Réunion, certaines parties des communes du champ d'enquête s'avèrent trop difficiles d'accès pour pouvoir être enquêtées à un coût raisonnable. **Un certain nombre d'îlots sont donc exclus du tirage pour « commodités d'enquête ».**

Guadeloupe :

Sont exclues du champ statistique les deux petites communes des Saintes et la petite commune de la Désirade (environ 1,5 % des résidences principales). On dit que l'on tire un échantillon sur la Guadeloupe « continentale » auquel s'ajoute Marie Galante.

Il n'y a pas d'exclusion pour commodités d'enquête au sein des communes dans le champ statistique.

Martinique :

Aucune exclusion, ni sur le champ statistique, ni pour commodités d'enquête.

Guyane : Les petites communes de Maripasoula (353), Papaïchton (362), Grand-Santi (357), Sainte Elie (358), Ouanary (314), Camopi (356) et Saül (352) sont exclues du champ statistique.

On tire un échantillon sur la Guyane dite « côtière élargie ». Les communes guyanaises Iracoubo (301), Régina (303) et Awala-Yalimapo (361) ont été retirées du champ des enquêtes ménages à partir du T4 2018.

D'autre part, il y a des exclusions d'îlots pour commodités d'enquête au sein des communes dans le champ statistique, de l'ordre de 2 à 3 % des logements. **Au total, cette restriction de champ engendre une exclusion de l'ordre de 15 % des résidences principales en Guyane.**

La Réunion : La commune de Cilaos est exclue du champ des enquêtes ménages. D'autre part, il y a quelques exclusions d'îlots pour commodités d'enquête (cirque de Mafate).

1.3. Une collecte par vagues

La collecte de l'enquête MFV étant particulièrement longue (deux ans en Guyane et un an et trois mois pour les Antilles et La Réunion, étendue de 3 mois supplémentaires dans ces trois DROM du fait de la crise sanitaire), il a été décidé de **scinder la collecte en plusieurs vagues**.

La collecte est découpée en quatre vagues de 6 mois pour la Guyane, et trois vagues pour les Antilles et La Réunion, les deux premières de 6 mois en 2020 et la troisième de trois mois (1^{er} janvier au 31 mars 2021, étendue jusqu'à fin juin du fait de la crise sanitaire).

Allocations par vague et par DROM de l'échantillon

	Dates	Volume Guyane	Volume Antilles	Volume La Réunion	EAR utilisée	Date de mise à disposition pour Opale
Vague 1	01/01/2020-30/06/2020	1 500	1 750	1 930	2014-2018	20/09/2019
Vague 2	01/07/2020-31/12/2020	1 500	1 750	1 690	2015-2019	Mai 2020
Vague 3	01/01/2021-30/06/2021	1 500	800	680	2015-2019	20/09/2020
Vague 4	01/07/2021-31/12/2021	1 500	0	0	2016-2020	Mai 2021

A noter que du fait de la crise sanitaire, **des réallocations ont eu lieu entre les vagues 2 et 3**. Elles ne sont pas intégrées dans le tableau ci-dessus qui résume uniquement les allocations de tirage.

1.4. Base de tirage

La base de tirage est les EAR

La base de sondage est constituée à partir de l'empilement des **Enquêtes Annuelles de Recensement (EAR)**.

Les années de collecte retenues dépendent du type de commune :

- Toutes les années pour les petites communes (PC) ;
- Uniquement les 2 dernières EAR pour les grandes communes (GC).

La DEM de Guyane a fourni au CRIEM (Centre de ressources interrégional sur les enquêtes ménages dans les DROM) les îlots fortement impactés par des destructions de logement. Seuls quatre îlots étaient présents dans la base de sondage avec des volumes de logements très faibles, ce qui implique que même s'ils étaient tous tirés, le nombre de logements hors champ resterait très faible, donc il a été décidé de ne pas les exclure.

Une base de tirage différente selon les vagues

L'échantillon est décomposé en 3 vagues pour les Antilles et La Réunion et en 4 vagues pour la Guyane.

Le tirage de la vague 1 a été réalisé dans le cycle d'EAR 2014-2018, les tirages des vagues 2 et 3 ont été réalisés dans le cycle d'EAR 2015-2019. Le tirage de la vague 4 est réalisé dans le cycle d'EAR 2016-2020.

Exclusion des logements déjà interrogés

Enfin, les logements interrogés lors des cinq années précédentes dans une enquête Ménage ont été exclus de la base de tirage.

L'exclusion est intégrale et fiable pour les enquêtes tirées précédemment dans les EAR (Loyers et Charges Guadeloupe, Enquête Emploi en continu, Pratiques culturelles), partielle pour les enquêtes tirées dans la source fiscale (Patrimoine, EHIS 2019) du fait de la faiblesse d'appariement entre les deux bases.

Ces suppressions résultent de tirages à probabilités égales, ce qui ne déséquilibre pas la base de tirage « en moyenne ».

Des exceptions existent cependant :

- Pour l'enquête Loyers et Charges (L&C) en Guadeloupe, seuls des logements à priori occupés par des locataires sont tirés ;
- Pour certains tests, on tire dans des catégories de population ciblées au sein de la base principale (on privilégie toutefois le tirage dans la base utile « jetée » (utilise=5)) ;
- Pour certains petits échantillons tels que les enquêtes au prorata de la population (c'est le cas de ENRJ 2014 : 100 FA à La Réunion + 100 FA en Guadeloupe), on a tiré uniquement sur certaines zones géographiques pour limiter les déplacements ;
- Pour la partie panelisée de l'enquête Risques Psycho-Sociaux / Conditions de travail (400 FA / DROM), seuls les logements contenant au moins un individu de moins de 60 ans ou un actif occupé sont marqués.

Les volumes de ces échantillons sont faibles, ils représentent environ 3,3 % (2 991 logements) de la base utile, 971 pour L&C par exemple. Plutôt que de prendre le risque de resélectionner des logements déjà enquêtés et donc de s'opposer à un refus légitime de la part de l'enquêté, il a donc été décidé de les enlever de la base de tirage.

Un contrôle est toutefois effectué sur la part de propriétaires / locataires dans les échantillons tirés pour vérifier que les proportions sont comparables entre la base marquée et non marquée.

1.5. Calcul des allocations et méthode de tirage

On rappelle que chaque département d'outre-mer est découpé selon deux zonages :

- En 26 **SAE (Secteurs d'Activité des Enquêteurs)** qui sont construits pour faciliter la gestion de la collecte en étant aussi homogènes que possible en charge et en accessibilité.
- En **strates**, qui découpent le territoire en zones homogènes du point de vue socio-économique afin d'améliorer la précision du tirage.

Un SAE peut contenir plusieurs strates et une strate peut appartenir à plusieurs SAE, même si dans la plupart des cas, la relation est bijective.

Ainsi, afin de concilier les deux objectifs, faciliter la collecte et disperser l'échantillon, nous avons procédé en trois étapes pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion.

Guadeloupe, Martinique et La Réunion

Etape 1

Nous déterminons le nombre de logements à tirer par strate de façon à ce qu'il soit proportionnel au nombre de logements dans le champ de ladite strate.

$$n_{vi \text{ strate } j} = n_{vi} \times \frac{N_{strate j}}{N}$$

où

- n_{vi} est le nombre total de logements à tirer dans la vague i
- $N_{strate j}$ est le nombre de logements appartenant à la strate j
- N est le nombre total de logements dans la région.

Etape 2

Une fois les allocations par strate fixées, nous ventilons cette allocation pour les strates composées de plusieurs SAE proportionnellement à la taille en logement (au RP 2016 correspondant à la concaténation des 5 EAR les plus récentes) dans la strate de ces SAE.

Nous obtenons donc *in fine* une allocation par croisement entre strate et SAE.

Pour un croisement en Guadeloupe et deux croisements à La Réunion, des regroupements de strates géographiques au sein de certains SAE ont été opérés. Ainsi on passe de 35 à 34 croisements SAE x strate en Guadeloupe et de 71 à 69 croisements SAE x strate à La Réunion. Pour compenser ce regroupement, la strate géographique est mise en première position dans les variables mobilisées pour le tri du tirage systématique.

Etape 3

Le tirage au sein de chaque croisement entre strate et SAE est réalisé via un tirage systématique sur un fichier trié selon :

- Strate géographique
- Lieu de naissance détaillé de la personne de référence
- Pays de naissance détaillé de la personne de référence du ménage
- La composition du ménage : (adulte seul, adulte seul avec enfant, adulte en couple sans enfant, adulte en couple avec enfant mineur, autre (plusieurs familles, plusieurs isolés ou Famille avec isolé(s)) reconstruite à partir de la variable MOCO présente dans les EAR.

Une méthode légèrement différente pour la Guyane

L'inconvénient de cette méthode est que rien ne garantit, notamment sur les grandes communes, que le nombre de logements échantillonnables dans les EAR dans le croisement strate commune soit supérieur à l'allocation calculée (on rappelle que nous ne disposons que des deux dernières EAR pour ces grandes communes ne représentant donc que 16 % du nombre de logements de la zone) ou que l'allocation dans le croisement soit strictement positive. De plus, on retranche à ce nombre les logements déjà tirés (notamment pour l'EEC).

Nous avons choisi de déterminer le nombre de logements à tirer par SAE de façon à ce qu'il soit proportionnel au nombre de logements (au RP 2016 correspondant à la concaténation des 5 EAR les plus récentes au moment du calcul des allocations en mars 2020) du dit SAE.

Puis nous avons procédé à un tirage systématique sur un fichier trié selon les mêmes variables que les autres DROM à savoir :

- Strate géographique
- Lieu de naissance détaillé de la personne de référence
- Pays de naissance détaillé de la personne de référence du ménage
- La composition du ménage : (adulte seul, adulte seul avec enfant, adulte en couple sans enfant, adulte en couple avec enfant mineur, autre (plusieurs familles, plusieurs isolés ou Famille avec isolé(s)) reconstruite à partir de MOCO présente dans les EAR.

1.6. Méthodologie du calcul des poids

Le poids d'un logement L appartenant au croisement de la strate st et du SAE s (noté s(L)), tiré dans la vague v (noté v(L)) s'écrit :

$$poidslog_{s(L), taille\ commune(L), v(L)} = c_{taille\ commune(L)} \times poidslogEAR(L) \times \frac{NL_{s(L)}}{nL_{s(L)}} \times \frac{nL_{v(L)}}{\sum_{vague=1}^{Nb\ de\ vague} nL_{vague}}$$

avec :

- $c = 1/5$ pour les petites communes et $1/2$ pour les grandes communes
- $poidslogEAR(L)$: poids du logement L dans son EAR
- $NL_{s(L)}$ Nombre de logements dans la base utile dans le croisement strate st x SAE s(L)
- $nL_{s(L)}$ Nombre de logements à tirer dans le croisement strate st x SAE s(L)
- $nL_{v(L)}$ Nombre total de logements à tirer dans la vague v(L)

Interprétation :

a) $c_{taille\ commune(L)} \times poidslogEAR(L)$ désigne le poids « final » issu de l'EAR. En effet, on rappelle que la base de tirage est l'empilement des 5 dernières EAR pour les petites communes et des deux dernières pour les grandes. Pour pallier cela, nous divisons par cinq le $poidslogEAR$ des logements des petites communes (car nous prenons le cycle des cinq EAR pour elles) et par 2 le $poidslogEAR$ des grandes communes, car nous ne prenons que les deux dernières EAR pour elles. À partir de l'EAR 2019, le plan de sondage des enquêtes annuelles de recensement a été modifié. Cette modification consiste à intégrer trois strates de tirage en grandes communes (Grandes Adresses, Adresses Neuves, Autres Adresses) et à recenser exhaustivement les deux premières strates. Pour pallier ce déséquilibre, le CRIEM a mis en œuvre une méthodologie de sous-échantillonnage dans ces deux strates d'adresse et recalculé la probabilité de tirage des logements restants dans les EAR 2019 et 2020. Le $poidslogEAR$ mentionné ici ne correspond donc pas aux poids EAR calculés par la DMTR mais bien à un poids de tirage du logement suite au mécanisme de sélection des EAR suivi de la phase de sous-échantillonnage en grande commune.

Schématiquement pour les **logements en Grande Adresse (GA)** dans la grande commune C(L) :

$$poidslogEAR(L) = poidslogEAR\ DMTR(L) \times \frac{Nb\ de\ logs\ en\ GA_{C(L)}}{Nb\ de\ logs\ en\ GA\ après\ rééch_{C(L)}}$$

Schématiquement pour les **logements neufs en Petite Adresse (PA)** dans la grande commune C(L) :

$$poidslogEAR(L) = poidslogEAR\ DMTR(L) \times \frac{Nb\ de\ logs\ neufs\ en\ PA_{C(L)}}{Nb\ de\ logs\ neufs\ en\ PA\ après\ rééch_{C(L)}}$$

Pour les **logements des Autres Adresses (AA)** :

$$poidslogEAR(L) = poidslogEAR DMTR(L)$$

b) $\frac{NL_{s(L)}}{nL_{s(L)}}$ est l'inverse de la probabilité qu'a un logement appartenant au croisement strate st et SAE s d'être tiré

c) L'échantillon total étant composé de plusieurs vagues, seul l'agrégation de l'ensemble des vagues doit fournir un poids total correspondant au nombre de résidences principales du DROM dans le champ de l'enquête. C'est pourquoi nous modifions chaque poids au prorata de la taille de la vague sur la taille de l'échantillon total via le rapport (il s'agit d'une simple application du partage des poids) :

$$\frac{nL_{v(L)}}{\sum_{vague=1}^{Nb\ de\ vague} nL_{vague}}$$

d) Le poids initial final d'un logement dépend donc du poids qu'il a dans son EAR, de la taille de sa commune d'appartenance, de la part des logements à tirer dans la vague en question par rapport à l'échantillon global, et enfin du nombre de logements à tirer dans le croisement strate x SAE par rapport au nombre total de logements dans ce croisement dans la base utile¹.

2. ALLOCATIONS ET TIRAGES

2.1. Vague 1

Répartition des poids initiaux - Vague 1

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
Somme des observations	65 538 (65 579)	62 052 (62 012)	18 290 (18 359)	139 312 (139 475)
Moyenne	37,5	35,5	12,2	72,2
Variance	21,6	17,9	16,5	155,3
0% Min	25,8	18,9	4,6	36,1
25% Q1	34,3	33,6	10,5	67,3
50% Médiane	37,1	35,2	11,6	73,1
75% Q3	39,6	37,3	13,2	77,9
90%	43,2	41,0	16,8	86,4
100Max 100%	55,4	46,6	55,7	108,5
Intervalle	29,6	27,7	51,0	72,4
Ecart interquartile	5,4	3,7	2,7	10,6

¹ La somme des poids initiaux est représentative de chaque DROM **restreinte à son champ géographique du tirage**. Pour des résultats DROM entier (Guadeloupe et La Réunion) il sera nécessaire de corriger cela lors du calage.

Répartition des poids finaux - Vague 1

Le nombre de logements total de référence pour la vague 1 est le nombre total de logements dans le champ de l'enquête au prorata du poids de la vague 1 sur l'ensemble de la collecte. La répartition des poids finaux est standard.

Les quelques valeurs de poids élevés observés sont notamment dues aux SAE ou croisements strate x SAE comportant peu de logements en grande commune.

2.2. Vagues 2 et 3

Les tirages des vagues 2 et 3 sont réalisés dans le cycle d'EAR 2015-2019. Plus précisément, le tirage est réalisé dans les EAR 2018 et 2019 pour les grandes communes et dans les EAR 2015 à 2019 pour les petites communes.

Révision des allocations pour les vagues 2, 3 et 4

Les allocations ont été calculées dans un premier temps en utilisant une concaténation des 5 dernières EAR plutôt que le dernier recensement disponible. L'utilisation de la concaténation des 5 derniers cycles de l'EAR est moins robuste que les fichiers du recensement, en particulier sur les petites communes. Les poids des logements situés dans des petites communes peuvent être assez volatiles dans une EAR, alors que dans le RP, ces poids sont proches de 1. Pour disposer d'allocations plus robustes, il est préférable d'utiliser le dernier recensement disponible.

Le tableau ci-dessous présente les anciennes allocations et les nouvelles allocations calculées au niveau SAE (et non au niveau strate x SAE pour plus de lisibilité).

Modification des allocations par SAE pour la Guadeloupe

SAE	allocations initiales vague 2	allocations initiales vague 3	allocations corrigées vague 2	allocations corrigées vague 3	Différence Vague 2	Différence Vague 3
1	73	33	72	33	-1	0
2	69	31	69	31	0	0
3	58	27	60	28	2	1
4	74	34	66	30	-8	-4
5	73	33	75	34	2	1
6	59	27	60	28	1	1
7	65	30	67	31	2	1
8	67	31	68	31	1	0
9	79	36	79	36	0	0
10	76	35	74	34	-2	-1
11	62	28	59	27	-3	-1
12	73	34	71	32	-2	-2
13	56	25	54	25	-2	0
14	61	28	61	28	0	0
15	71	33	71	32	0	-1
16	69	31	70	32	1	1
17	65	30	67	30	2	0
18	70	32	71	32	1	0
19	64	29	63	29	-1	0
20	70	32	70	32	0	0
21	64	29	62	29	-2	0
22	56	26	56	26	0	0
23	84	38	85	39	1	1
24	75	34	75	34	0	0
25	73	34	72	33	-1	-1
26	44	20	53	24	9	4

Modification des allocations par SAE pour la Martinique

SAE	allocations initiales vague 2	allocations initiales vague 3	allocations corrigées vague 2	allocations corrigées vague 3	Différence Vague 2	Différence Vague 3
1	86	39	85	39	-1	0
2	68	31	67	30	-1	-1
3	79	36	76	35	-3	-1
4	80	36	78	36	-2	0
5	72	33	78	36	6	3
6	66	30	66	29	0	-1
7	57	26	57	26	0	0
8	60	27	57	26	-3	-1
9	67	30	64	29	-3	-1
10	58	27	58	27	0	0
11	81	37	78	36	-3	-1
12	57	26	58	27	1	1
13	70	32	70	32	0	0
14	71	33	73	33	2	0
15	78	35	80	36	2	1
16	51	23	51	23	0	0
17	51	23	52	24	1	1
18	64	30	64	29	0	-1
19	69	32	70	32	1	0
20	75	34	76	35	1	1
21	61	28	63	29	2	1
22	61	28	61	28	0	0
23	66	31	64	30	-2	-1
24	70	32	71	33	1	1
25	58	27	60	27	2	0
26	74	34	73	33	-1	-1

Modification des allocations par SAE pour la Guyane

SAE	allocations initiales vagues 2,3 et 4	allocations corrigées vagues 2,3 et 4	Différence
1	44	22	-22
2	55	61	6
3	61	59	-2
4	64	62	-2
5	70	68	-2
6	68	68	0
7	71	71	0
8	67	65	-2
9	66	64	-2
10	61	61	0
11	73	72	-1
12	58	60	2
13	60	60	0
14	55	56	1
15	63	63	0
16	43	57	14
17	16	59	43
18	52	50	-2
19	59	57	-2
20	58	56	-2
21	54	20	-34
22	49	48	-1
23	68	63	-5
24	71	69	-2
25	62	71	9
26	32	38	6

Modification des allocations par SAE pour La Réunion

SAE	allocations initiales vague 2	allocations initiales vague 3	allocations corrigées vague 2	allocations corrigées vague 3	Différence Vague 2	Différence Vague 3
1	58	24	60	24	2	0
2	62	24	62	25	0	1
3	57	24	59	24	2	0
4	67	26	65	26	-2	0
5	67	27	65	27	-2	0
6	64	26	65	27	1	1
7	61	24	60	24	-1	0
8	63	26	61	24	-2	-2
9	51	20	56	22	5	2
10	62	24	60	24	-2	0
11	70	29	60	24	-10	-5
12	62	25	66	26	4	1
13	67	27	68	27	1	0
14	69	27	69	27	0	0
15	66	27	72	29	6	2
16	72	30	73	30	1	0
17	67	27	68	27	1	0
18	71	29	71	29	0	0
19	52	21	52	21	0	0
20	72	29	71	29	-1	0
21	71	29	71	28	0	-1
22	62	24	63	26	1	2
23	70	28	68	28	-2	0
24	67	27	67	27	0	0
25	71	28	70	28	-1	0
26	69	28	68	27	-1	-1

Répartition des poids de sondage pour la vague 2

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
Somme des observations	62 409 (62 423)	59 895 (59 860)	19 326 (18 629)	122 992 (122 841)
Moyenne	35,7	34,2	12,9	72,8
Variance	34,0	19,7	20,9	193,5
0% Min	25,0	18,5	6,2	46,1
25% Q1	31,0	30,9	10,5	64,6
50% Médiane	36,2	34,9	12,1	71,1
75% Q3	39,2	36,8	14,8	79,4
90%	45,1	38,5	16,2	88,7
100Max 100%	50,9	49,2	73,2	153,6
Intervalle	25,9	30,7	67,0	107,5
Ecart interquartile	8,3	5,9	4,3	14,7

Répartition des poids de sondage pour la vague 3

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	La Réunion
Somme des observations	28 404 (28 536)	27 317 (27 364)	19 361 (18 618)	49 183 (49 427)
Moyenne	35,5	34,1	12,9	72,3
Variance	33,5	19,5	20,2	188,5
0% Min	24,5	18,2	6,2	43,8
25% Q1	30,5	31,3	10,5	65,8
50% Médiane	35,5	34,7	12,2	70,9
75% Q3	39,3	37,0	14,8	79,5
90%	44,1	38,3	16,2	90,7
100Max 100%	51,3	47,8	73,1	148,1
Intervalle	26,8	29,7	66,9	104,3
Ecart interquartile	8,8	5,7	4,3	13,8

Le nombre de logements total de référence pour la vague 2 est le nombre total de logements dans le champ de l'enquête au prorata du poids de la vague 2 sur l'ensemble de la collecte. De même pour la vague 3.

La répartition des poids finaux est standard.

Les quelques valeurs de poids élevés observés sont notamment dues aux SAE ou croisements strate x SAE comportant peu de logements en grande commune.

2.3. Vague 4

Le tirage de la vague 4 est réalisé dans le cycle d'EAR 2016-2020. Plus précisément, le tirage est réalisé dans les EAR 2019 et 2020 pour les grandes communes et dans les EAR 2016 à 2020 pour les petites communes.

Allocations par SAE pour la Guyane en vague 4

SAE	allocations vague 4
1	22
2	61
3	59
4	62
5	68
6	68
7	71
8	65
9	64
10	61
11	72
12	60
13	60
14	56
15	63
16	57
17	59
18	50
19	57
20	56
21	20
22	48
23	63
24	69
25	71
26	38

Répartition des poids de sondage de la vague 4

	Guyane
Somme des observations	18367 (18 018,1)
Moyenne	12,2
Variance	23,9
0% Min	5,3
25% Q1	10,0
50% Médiane	11,6
75% Q3	13,5
90%	17,2
100Max 100%	85,0
Intervalle	73,7
Ecart interquartile	3,5

Le nombre de logements total de référence pour la vague 4 est le nombre total de logements dans le champ de l'enquête au prorata du poids de la vague 4 sur l'ensemble de la collecte.

La répartition des poids finaux est standard.

Les quelques valeurs de poids élevés observés sont notamment dues aux SAE comportant peu de logements en grande commune.